

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-11-128**  
 OBJET : **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018 AUX ASSOCIATIONS**  
 Nomenclature : **7.5.5**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 24  
**Pouvoirs** : 4  
**Absent** : 1  
**Votants** : 28  
 Délibération comportant :  
 Annexe : /

Le dix-neuf novembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Michel RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Le membre absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Monsieur Mickaël MENDES

La commission vie associative, sportive et culturelle s'est réunie le mardi 6 novembre 2018 pour analyser les demandes de subventions exceptionnelles des associations.

Le montant total attribué pour les subventions exceptionnelles est de 1 848 euros, détaillé comme suit :

- 589 euros à Sympho-Foot Treillières correspondant à des formations et frais de déplacement hors département.
- 500 euros au Treillières Basket Club correspondant à des formations.
- 407 euros à TK Boxing Club correspondant à des frais de déplacement hors département.
- 205 euros à Treillières GR correspondant à des frais de déplacement hors département.
- 147 euros au Handball club de Gesvres correspondant à des frais de déplacement hors département.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- DE VALIDER le montant des subventions exceptionnelles au titre de l'année 2018 pour un total de 1 848 euros.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 novembre 2018  
 Le Maire, Alain ROYER.

